

Rapport d'activité académique 2013-2017

La Section Académique est partie prenante de toutes les actions décidées et initiées par le Syndicat National. De même, en liaison avec les sections départementales, elle assure la coordination et le suivi académique des questions concernant les cinq départements de l'académie. De ce fait son rapport d'activité s'inscrit en complément des rapports d'activité départementaux.

A chacun des niveaux (national-académique-départemental), le travail syndical se fait dans la cohérence, en fonction des mêmes orientations, des mêmes principes, et d'une même conception du syndicalisme. Celle d'un syndicalisme réformiste et progressiste, utile, qui a le souci d'intégrer les intérêts corporatifs et les revendications pour un système éducatif cohérent de la maternelle au post-bac.

De même, toutes nos actions sont toujours menées en collaboration étroite avec les sections départementales et régionale de notre fédération l'UNSA Education et les Unions Départementales et Régionale de notre Union Interprofessionnelle l'UNSA.

I. Une section au service des enseignants et des personnels d'éducation et d'orientation

Un des objectifs des militants de la Section Académique est de faire vivre le "collègues à collègues", c'est-à-dire être en permanence présents auprès des collègues pour répondre à leurs attentes, en particulier pour toutes les questions liées à la carrière, la rémunération ou les conditions de travail.

Ce fut particulièrement important ces dernières années avec les modifications statutaires intervenues quant aux obligations de service, aux pondérations, aux IMP, aux heures supplémentaires, aux indemnités pour classes d'examen, etc...

a) Écouter, accompagner

Tous les jours de la semaine, quelqu'un est disponible à la section académique pour accueillir les collègues qui souhaitent rencontrer un responsable syndical. Tous les collègues qui contactent la Section Académique, que ce soit par courriel ou téléphone, sont assurés de la meilleure écoute à l'exposé de leurs problèmes. Ils doivent savoir que dans tous les cas, une solution est recherchée, un conseil donné, une démarche auprès de l'administration entreprise, un accompagnement pour un rendez-vous au Rectorat proposé. Durant ces quatre années, ce sont des dizaines de collègues qui ont été accompagnés, en particulier pour des rencontres avec la Déléguée aux Relations Humaines ou avec le Directeur des Personnels Enseignants.

b) Informer, communiquer

- Circulaires pour affichage, échanges par courrier ou téléphone avec les correspondants d'établissement.
- Lettres en ligne catégorielles (72 toutes catégories confondues).
- Bulletins trimestriels académiques multi-catégoriels.
- Courriels, courriers et quelques SMS pour la communication des résultats après CAPA pour tout ce qui concerne la carrière et les situations personnelles : avancement d'échelon, promotions à la hors classe, notation, congés de formation professionnelle, postes d'adaptation, listes d'aptitude, mutations...
- Site académique (http://sections.se-unsa.org/bordeaux/) de plus en plus consulté car alimenté et mis à jour très régulièrement en fonction de l'actualité.

c) Rencontrer, échanger, débattre

• Des dizaines d'établissements ont été visités par les militants en collaboration avec les sections départementales, pour aller à la rencontre des personnels.



 En quatre ans, la Section Académique a organisé 23 stages d'informations syndicales sur une ou deux journées. A titre d'exemple, sur la seule année scolaire 2015/2016, 8 stages se sont déroulés et 152 collègues y ont participé. Ces journées d'informations d'échanges et de débats sont de plus en plus prisées par nos collègues. Souvent animées par un responsable national, nous les poursuivrons. Il s'agit là de faire vivre le syndicalisme que nous voulons : échanger et débattre sur des questions disciplinaires et catégorielles, sur des problèmes liés aux différents types d'établissement d'exercice, tout en tenant compte d'une approche générale et transversale permettant de dégager des revendications

d) Contrôler, défendre

C'est le travail qui est accompli par la Section Académique avec l'ensemble des élus(es) qui siège dans les différentes CAPA et FPMA.

catégorielles mais aussi globales pour le système éducatif de la maternelle au post-bac en lycée.

Avant les commissions, c'est le contrôle à l'aide des fiches de suivi syndical (respect des règles, des barèmes....). Puis ce sont les interventions éventuelles si besoin.

Après, c'est la transmission du résultat individuel à chaque collègue concerné. Enfin, c'est la publication systématique des analyses et bilans.

e) Réagir, s'opposer et proposer

La Section Académique du SE-UNSA sait s'opposer quand la situation des collègues l'impose.

Ainsi elle s'est fortement impliquée pour limiter les dégradations des conditions de travail des TZR (affectations, frais de déplacements et heure de décharge pour complément de service pour les AFA). Nous ne cessons de militer auprès de la direction de l'ESPÉ pour améliorer les conditions de formation des stagiaires. Très récemment, nous sommes intervenus en faveur des stagiaires 1er degré du Lot et Garonne.

Lors de cette dernière rentrée encore, nous avons dénoncé les conditions d'affectations des contractuels.

Le SE-UNSA a demandé et obtenu du Rectorat la possibilité de bénéficier d'une visite médicale pour les professeurs d'EPS de plus de 55 ans.

Nous avons relayé les pétitions nationales pour réclamer l'égalité de traitement entre les professeurs documentalistes et les professeurs des autres disciplines, de même pour demander pour les PLP la pondération "classes d'examen" à l'instar de celle des lycées généraux et technologiques plus avantageuse que l'indemnité des lycées professionnels.

A chaque occasion, lors de toutes les réunions auxquelles ils ont eu à participer (G.T.; CAPA; FPMA; CAEN; CTA), les militants et élus du SE-UNSA n'ont cessé de dénoncer le gel du point d'indice et de revendiquer l'arrêt de celui-ci, enfin intervenu en juillet 2016.

II. Une section qui agit pour la défense et la promotion d'un service public d'éducation nationale de qualité

Nous considérons que le syndicalisme enseignant a une responsabilité particulière, à savoir la défense et la promotion du service public d'éducation, car nous n'exerçons pas seulement un métier mais une fonction dont l'intérêt social est fondamental : l'éducation.

Ainsi il s'est agi de nous mobiliser pour améliorer le fonctionnement des établissements, avec des emplois statutaires en nombre suffisant, en développant des cartes des formations et des options équilibrées sur l'ensemble du territoire.

Ce combat de tout instant s'est déroulé dans le cadre de la loi de refondation de l'Ecole, dans un contexte politique volontaire de créations de postes et d'augmentation des recrutements, mais aussi dans un climat national d'insécurité et de crise économique et sociale.

Nous avons milité pour que les réformes qui nous semblaient profitables pour les élèves puissent être mises en oeuvre dans de bonnes conditions. C'est ainsi que nous avons été très exigeants sur les moyens d'accompagnement et la formation des collègues dans le cadre de la réforme du collège. C'est le cas aujourd'hui encore, car nous savons que des difficultés subsistent dans des collèges. Le SE-UNSA reste mobilisé et vigilant pour dénoncer les dysfonctionnements, les abus, et poursuit son action pour un accompagnement des collègues dans une réforme fondamentale pour l'égalité des chances et la réduction des inégalités.



Ce travail de défense et de promotion d'un service public d'éducation nationale de qualité, nous l'avons mené dans le sillage des actions nationales lancées par le syndicat lors des instances académiques (Groupes de Travail, CTA, CAEN, CREFOP,...), mais aussi lors d'audiences et délégations auprès des responsables de l'administration rectorale ou des responsables et élus du Conseil Régional. Courriers et pétitions ont aussi été utilisés.

- L'Education Prioritaire :

Le SE-UNSA a combattu les arbitrages injustes intervenus lors de la refonte de la carte de l'Education Prioritaire. La diminution des moyens dans notre académie a conduit à des sorties de l'Education Prioritaire injustifiables.

Aujourd'hui encore, le SE-UNSA dénonce l'absence des lycées et particulièrement des lycées professionnels de la refondation de l'Education Prioritaire. Pourtant les équipes de ces établissements sont en première ligne dans la lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans diplôme.

- L'implantation des postes de CPE :

A la rentrée 2015, l'administration a modifié l'implantation des postes de CPE dans notre académie. Il s'agissait pour elle d'une modification permettant un rééquilibrage au profit des établissements à gros effectif. Malheureusement ce redéploiement a provoqué d'autres déséquilibres au détriment de collèges à faible effectif qui se retrouvent sans CPE, ou de LP avec internat qui ont perdu un poste. Le SE-UNSA s'est opposé à ces nouveaux critères de répartition en CTA.

- L'EPS:

Le SE-UNSA a dénoncé auprès du Recteur le recrutement par tirage au sort des étudiants de STAPS, les futurs profs d'EPS. Il a exigé l'arrêt de ce procédé de recrutement ridicule et injuste.

Pour la première fois, le SE-UNSA a présenté des listes dans trois départements de l'académie pour l'élection des représentants des Associations Sportives aux Conseils Départementaux de l'UNSS. Nous avons obtenu un élu en Dordogne et dans les Landes.

- La réforme du collège :

Outre la vigilance sur les moyens et la formation, le SE-UNSA académique s'est fortement impliqué pour améliorer la mise en oeuvre de cette réforme fondamentale.

Notre action au sein de la CALVE (Commission Académique des Langues Vivantes Étrangères) et du CTA a permis d'obtenir le maintien de 9 classes supplémentaires de sixième bilangues que le Rectorat souhaitait supprimer.

Le SE-UNSA a exigé et obtenu du Recteur qu'il applique la circulaire ministérielle qui permettait l'octroi de 2,75 heures en plus dans les DGH des LP qui possèdent une classe de 3^{ème} prépa pro, pour les dédoublements et les EPI. Dans un premier temps, cette dotation supplémentaire n'avait pas été prévue.

Le SE-UNSA académique a été à l'origine d'une motion proposée aux C.A. des collèges avec SEGPA pour réclamer l'octroi des 2,75 h pour l'AP et les EPI pour les classes de SEGPA.

- Les lycées :

La création de postes dans les lycées n'a pas permis de couvrir totalement les effets de l'augmentation démographique. Nous ne cessons de dénoncer les effectifs pléthoriques qui ne permettent pas de dispenser un enseignement de qualité particulièrement en langues vivantes.

- La carte des formations :

Tous les ans, le SE-UNSA s'implique fortement en liaison avec ses correspondants d'établissement pour le développement d'une carte des formations équilibrée sur l'ensemble des territoires de l'académie. En CTA et CAEN, mais aussi maintenant au CREFOP de la grande région Nouvelle-Aquitaine, nous intervenons en ce sens. Cette année, nous avons soutenu les propositions d'ouverture des BTS en LP. Mais nous avons aussi dénoncé la volonté du Rectorat et de la Région de développer à marche forcée la mixité des publics (statut scolaire/apprentissage) dans les classes. Pour le SE-UNSA, celle-ci ne serait acceptable qu'avec des effectifs très faibles et des équipes pédagogiques volontaires et préparées à ces conditions d'enseignement très particulières. L'imposer d'autorité serait voué à l'échec et contre-productif pour les élèves comme pour les apprentis.



III. Une section en plein développement

La syndicalisation en hausse et les bons résultats des élections professionnelles sont les preuves de la reconnaissance du travail effectué.

Depuis 2013, le nombre d'adhérents a progressé (+ 90 adhérents).

Nous avons la satisfaction de voir des jeunes de tous les corps d'enseignants et des CPE nous rejoindre et souhaiter mieux connaître le SE-UNSA. C'est pour eux que nous organisons chaque année un stage académique de formation syndicale, portant à la fois sur notre projet syndical et sur le métier. Tous les ans, l'accueil des stagiaires est une priorité pour la Section Académique. Il s'agit dans un premier temps de les aider à prendre leurs marques, à comprendre tous les aspects de leur future carrière. Pour eux, nous organisons et animons tous les ans plusieurs réunions mutations inter et intra académiques. Nous répondons à toutes les demandes de rendez-vous individuels pour les conseils et suivis des dossiers mutations.

Les élections professionnelles de décembre 2014 ont permis de renforcer significativement la représentativité du SE-UNSA dans l'académie, avec trois élus supplémentaires. Le SE-UNSA est le seul syndicat à siéger dans toutes les CAPA des enseignants et CPE de l'académie de Bordeaux. Avoir des élus dans toutes les CAPA/FPMA est un véritable atout pour notre organisation et ses adhérents. La qualité du travail des élus du SE-UNSA est connue et reconnue de tout le monde. Ils poursuivent et développent leur action d'élus, soucieux de transparence, d'équité et d'efficacité pour les personnels.

Le SE-UNSA a contribué aussi aux bons résultats obtenus par notre fédération l'UNSA Education.

Conclusion:

Nous tenons à remercier les militantes et militants qui nous aident à faire vivre la Section Académique. C'est par leur investissement, leur volonté sans faille que le SE-UNSA existe. Merci donc à toutes et tous.

Vous qui êtes adhérentes ou adhérents, nous vous remercions aussi pour votre confiance, votre adhésion et votre participation. N'hésitez pas à venir rejoindre les forces militantes pour participer pleinement à la vie de la section.

Nous voulons continuer à faire vivre un syndicalisme multicatégoriel et unitaire porté par une conception syndicale progressiste et réformiste, soucieux de promouvoir des valeurs républicaines et démocratiques de liberté, d'égalité, de solidarité et de laïcité. Tel est le sens de notre engagement.

L'équipe académique

CAEN: Conseil Académique de l'Education Nationale

CALVE : Commission Académique des Langues Vivantes Etrangères

CAPA: Commission Administrative Paritaire Académique

CREFOP : Comité Régional pour l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle

CTA : Comité Technique Académique

FPMA: Formation Paritaire Mixte Académique

G.T.: Groupe de Travail